

PRE REQUIS

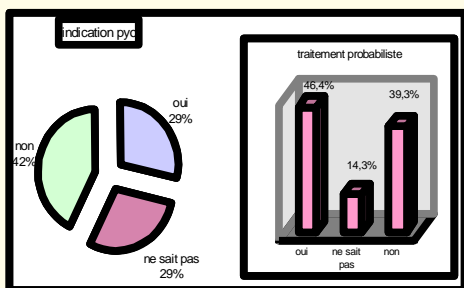
Dans un souci de bon usage des antibiotiques et parfois d'économie, des protocoles d'antibiothérapie ont été diffusés par la commission des anti-infectieux du CHU de Bordeaux. La dispensation des anti-infectieux fait l'objet d'un circuit pharmaceutique spécifique et d'un suivi nominatif. Dans le cadre d'une enquête sur le bon usage des antibiotiques, les modalités de prescription des anti-infectieux de réserve ont été analysées.

MATERIEL ET METHODES

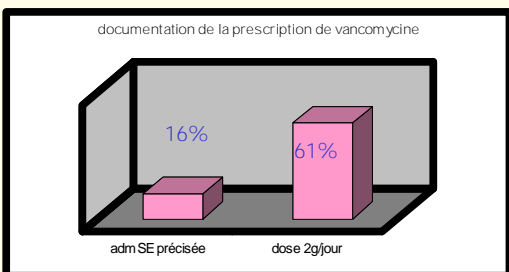
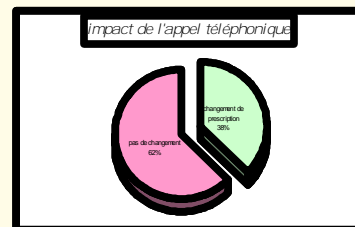
Toutes les nouvelles prescriptions de ciprofloxacine, vancomycine et linézolide, entre autres, ont été retenues pendant l'été 2005. Pour chacune, ont été notés le nom du service prescripteur, la présence ou absence de justification du choix de cet antibiotique, les modalités d'administration. La documentation bactériologique a été recherchée.

Concernant la ciprofloxacine, nous avons recherché la justification d'une infection à *Pseudomonas aeruginosa*. Pour la vancomycine, l'étude a porté sur les modalités d'administration. Pour le linézolide, nous avons cherché à connaître le nombre de prescriptions justifiées par une insuffisance rénale sévère.

RESULTATS



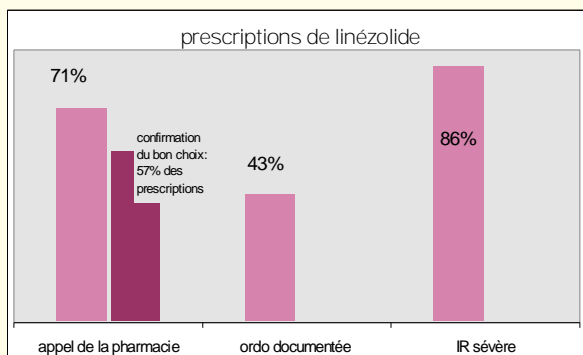
La pharmacie appelle pour 57% des prescriptions pour confirmer l'infection prouvée à un bacille pyocyanique, seule indication retenue à l'hôpital pour cet antibiotique. La pertinence du choix a été remise en cause deux fois sur cinq entraînant un changement de quinolones. La posologie 800-1200mg en deux fois par jour, pour l'efficacité du traitement semble acquise (72 % des prescriptions).



La vancomycine est un anti-staphylocoque efficace s'il est administré en continu, à la dose de 2g/24H. Celle-ci est respectée à 61%, l'administration en seringue électrique n'est mentionnée que dans 16% des cas mais semble de pratique courante.

Sur les deux mois de notre enquête, seulement 7 traitements par linézolide ont été instaurés.

Le choix du linézolide pour insuffisance rénale sévère, (contre-indication de la vancomycine) représente 86% des cas. Les appels de la pharmacie permettent de confirmer le choix de cet antibiotique de réserve.



CONCLUSION

L'intérêt thérapeutique de ces antibiotiques et leur positionnement en tant qu'antibiotiques de réserve, amène le pharmacien à bien vérifier de la pertinence de la prescription.

D'une part, les modalités d'administration des antibiotiques présentés semblent acquises pour une bonne efficacité du traitement.

D'autre part, il s'avère que la connaissance des protocoles retenus par la Commission des Anti-infectieux peut faire défaut, notamment pour la ciprofloxacine. La systématisation de réunions multidisciplinaires est un bon moyen de comprendre appliquer plus largement la politique des anti-infectieux de l'établissement.